



Avis de l'association

SOS Forêt Dordogne

Enquête publique sur le PLUI du pays de Fénélon(Dordogne)

Des milieux naturels fragiles risquent d'être impactés sévèrement par le projet d'extension de la zone économique du Vialard et la construction d'une nouvelle route (dite déviation de Gourdon). **Ces lieux sont régulièrement fréquentés par des espèces protégées, parfois d'enjeu prioritaire.** C'est notamment le cas des chiroptères (chauves-souris) dont neuf espèces fréquentent la zone visée. Cinq d'entre elles sont prioritaires : la noctule de Lesler, le mioptère de Schreiber, le petit et le grand rhinolophe ainsi que le rhinolophe euryhale. Les trois dernières ont été trouvées en gîtes (colonies) dans des grottes de la falaise du Pech de l'Aze, dans la proximité immédiate de ce projet d'aménagement tel qu'inclus dans le PLUi de la CCF. La présence de ces cinq espèces classées en Annexe II de la Directive habitat de l'UE est attestée par Bernard DEVAUX, Expert naturaliste, ancien conservateur de réserves naturelles à l'Office National des Forêts. Cette nécessité de protection oblige à modifier ce projet et à définir une aire spéciale de protection pour assurer la conservation de ces espèces. La zone humide (plusieurs étangs entourés de végétation) comme la forêt voisine sont également des zones de chasse fréquentées par ces chauves-souris.

Enfin, trois éléments majeurs nous conduisent à porter un avis négatif sur ce projet :

- **une forêt mature sera défrichée et une zone humide (Coderc) endommagée**
- la biodiversité sera une fois de plus mise à mal
- le projet se déploiera au détriment d'espaces agricoles, forestiers et naturels.

En conséquence, notre association demande la modification du projet de PLUi pour la ZE du Vialard ainsi que l'abandon du projet de nouvelle route.

13 septembre 2025